

ENSEMBLE RÉDUISONS NOS DÉCHETS !

POUR JETER MES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES



Depuis janvier 2024, des colonnes à ordures ménagères sont installées à côté des colonnes de tri. Le nombre de dépôt de sacs poubelle est comptabilisé par foyer, au moyen d'un badge d'accès.

Un badge pour jeter mon sac MODE D'EMPLOI



5 La colonne enregistre l'utilisation sur le compte rattaché à mon badge

4 Je referme la trappe



1 Je m'identifie en passant mon badge sur le lecteur



2 J'ouvre la trappe du tambour: je baisse légèrement la poignée avant de la soulever complètement.

3 Je dépose mon sac FERMÉ dans le tambour

max
30 l.



<https://www.cc-minervois-caroux.fr/?p=1300>

**TROUVEZ
LA COLONNE
LA PLUS
PROCHE.**



L'EUROPE S'ENGAGE
L'OCCITANIE AGIT



Cofinancé par
l'Union européenne



www.cc-minervois-caroux.fr

Contact **SERVICE 3D Développement Durable/Déchets**
04 67 97 90 30 reomi@cdcmc.fr

**DU MINERVOIS
AU CAROUX**
HAUT-LANGUEDOC
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

siège social : 16 place du Foirail
34220 St-Pons de Thomières
04 67 97 39 34
contact@cdcmc.fr